

Zeitschrift:	NIKE-Bulletin
Herausgeber:	Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band:	38 (2023)
Heft:	1
Artikel:	Le remploi des matériaux de construction antiques : recyclage, opportunisme ou nécessité? : Le cas d'Avenches/Aventicum
Autor:	Baeriswyl, Philippe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1041709

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le remploi des matériaux de construction antiques

Recyclage, opportunisme ou nécessité ? Le cas d'Avenches/Aventicum

Par Dr. Philippe Baeriswyl, responsable des Monuments auprès des Site et Musée romains d'Avenches et collaborateur scientifique auprès du Centre NIKE, philippe.baeriswyl@vd.ch

Des éléments architecturaux ouvrages au simple moellon de calcaire jaune neuchâtelois, cet article propose de faire un tour d'horizon de ces vestiges et d'essayer de comprendre les raisons qui ont poussé les successeurs des Romains, du Moyen-Âge à nos jours, à remployer ces matériaux.

Pour construire, l'être humain s'est fourni en matières premières, qui souvent se trouvaient à portée de main ou disponibles localement, et cela pour des raisons pratiques, de coût et également par souci d'économie d'énergie. Si ces raisons semblent évidentes pour les constructeurs « originels » de la ville romaine d'Avenches, qu'en est-il, pour leurs successeurs, lorsque ces mêmes matières premières proviennent non plus d'une carrière, mais sont récupérées d'édifices abandonnés ? On peut donc se demander quelles étaient les pratiques en vigueur après l'abandon de la ville romaine d'Avenches et si celles-ci diffèrent fortement de celles d'aujourd'hui ?

Entre carrière à ciel ouvert et patrimoine historique à protéger

NOMBREUSES SONT LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES OU LITTÉRAIRES QUI TÉMOIGNENT DU REMPLOI DES MATERIAUX UTILISÉS POUR L'ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS ET DES PRINCIPAUX MONUMENTS PUBLICS DE LA CAPITALE DE L'HELVÉTIE ROMAINE. EN EFFET, BON NOMBRE D'ÉDIFICES, ÉRIGÉS AU FIL DES SIÈCLES AYANT SUIVI L'ABANDON DE LA VILLE ROMAINE, L'ONT ÉTÉ À PARTIR DES VESTIGES ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ANTIQUES. L'AVENCHES ROMAINE FAISANT ALORS OFFICE DE VÉRITABLE CARRIÈRE.

Bien qu'une prise de conscience de la valeur et de la signification historiques des vestiges romains apparaisse officiellement au plus tard dès 1536¹ – du moins pour ce qui est de la muraille romaine – comme en témoigne un décret municipal frappant d'une amende quiconque détériorerait le mur d'enceinte antique ou en volerait des

pierres, à moins que ce démantèlement soit de nécessité publique (fig. 6), de nombreux monuments antiques continuent à servir de carrière jusqu'à la fin du 19^e siècle. Le meilleur exemple illustrant la poursuite de ces démantèlements est sans conteste l'exploitation massive du Théâtre romain jusqu'en 1885, date de fondation de l'Association Pro Aventico, qui assure depuis lors la sauvegarde du site romain. En effet, alors que depuis la première mention de l'édifice par Erasmus Ritter en 1786 jusqu'en 1823, date à laquelle le Conservateur des Antiquités pour le nord du canton de Vaud mentionne des murs encore très hauts et très solides, le Théâtre est encore dans un bon état de conservation, il devient une véritable carrière de 1828 à 1889. Cette exploitation systématique du monument, consécutive à une demande en matériaux de construction bon marché, provoque entre 1840 et 1850 des destructions importantes qui défigurent l'édifice². Cet exemple ne fait ainsi que refléter le long et continu démantèlement qu'ont connu la plupart des constructions romaines d'Avenches. Les éléments extraits des maçonneries d'origine ne sont néanmoins pas toujours perdus et il est possible de les identifier et de les rattacher, dans le meilleur des cas et après étude comparative des modules et décors architecturaux, à tel ou tel monument d'Aventicum.

Les spolia

Les spolia désignent tout matériau antique – *ornamenta*³ ou élément de construction basique – d'un précédent monument réutilisé dans un nouveau. Si le remploi des

Fig. 1 : Bloc de corniche en calcaire urgonien provenant du temple du sanctuaire du Cigognier, en remploi dans l'angle sud-ouest de l'église Ste-Marie-Madeleine à Avenches.
© Philippe Baeriswyl, Site et Musée romains d'Avenches (SMRA)



Fig. 2 : Inscription antique surplombant la porte sud du château d'Avenches.
© Philippe Baeriswyl, SMRA



Fig. 3 et 4 : Pilastre en calcaire urgonien en remplacement dans l'angle nord-est de l'Auberge de la croix blanche à Domdidier.
© Philippe Baeriswyl, SMRA



Fig. 5 : Moellons en calcaire jaune en remploi dans l'église romane de Donatyre.
© Philippe Baeriswyl, SMRA



matériaux bruts suit une logique purement pratique et matérielle, celui des *ornamenta*, en sus de cet aspect de praticité, en recèle parfois un, plus idéologique. Ces blocs « de prestige », associés dans les esprits à la puissance romaine, peuvent ainsi servir à inscrire les autorités d'un lieu dans le prolongement d'un passé prestigieux et à affirmer leur pouvoir. L'exemple le plus connu du monde romain est sans doute l'Arc de Constantin à Rome, construit entre 312 et 315 et remployant des *ornamenta* provenant de monuments datant de l'apogée de l'Empire, sous les Antonins (96 à 180 ap. J.-C.).

Avenches n'échappe pas non plus au phénomène de remploi. Ainsi, les spolia encore visibles de nos jours, ne le sont pas seulement dans la ville actuelle, mais également loin à la ronde. En établissant une carte de répartition de ces découvertes, on s'aperçoit alors que ces blocs remployés se retrouvent dans un espace allant au moins de Villars-les-Moines à Payerne (fig. 8) et ont servi à la construction des édifices des villes et villages situés sur les voies de communication antiques, encore fréquentées tout au long du Moyen-Âge.

Remploi des *ornamenta* d'Aventicum

La plupart des *ornamenta* retrouvés se situent au sein de la ville médiévale et moderne d'Avenches. Comme ce sujet a déjà été traité à plusieurs reprises et a récemment fait l'objet d'un article⁴, seuls les blocs architecturaux les plus marquants feront l'objet d'une mention dans les lignes suivantes. Ainsi, les blocs les plus connus sont, sans aucun doute, les deux grands blocs de cor-

niche provenant du temple du sanctuaire du Cigognier (fig. 1) situés aux angles sud-est et sud-ouest de l'église Sainte-Marie-Madeleine. Ils servent bien évidemment à la statique de l'édifice et viennent renforcer sa façade. Quant à leurs emplacements, visibles de tous, ils ont très certainement été choisis afin de montrer le passé prestigieux de la ville et d'inscrire ainsi l'église dans la droite ligne des monuments importants d'Aventicum. Un autre bloc antique ayant connu plusieurs remplois successifs mérite notre attention pour sa fonction purement représentative et de légitimation. Il s'agit d'une inscription antique (fig. 2) surplombant la porte sud du château d'Avenches. Tout d'abord installée dans la tour de l'Amphithéâtre datant du 11^e siècle, cette inscription a été déplacée au siège de l'autorité locale en 1727, permettant ainsi d'établir un lien avec l'Antiquité romaine et le passé prestigieux de la ville.

En dehors d'Avenches, les blocs d'architecture monumentaux sont rares. On note tout de même la présence d'un pilier en calcaire urgonien servant à renforcer l'angle nord-est de l'Auberge de la Croix Blanche à Domdidier (fig. 3 et 4). D'autres exemples existent certainement, mais la traçabilité de

ces vestiges n'est pas assurée. La présence d'*ornamenta* diminue ainsi au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la ville romaine, le transport de ses blocs monumentaux étant assurément fastidieux.

Remploi des matériaux « bruts » d'Aventicum

N'ayant, pour leur part, pas ou peu de connotation prestigieuse, les blocs de grès coquillier – très souvent retaillés – et les moellons de calcaire jaune représentent les spolia les plus nombreux et les plus répandus. Faciles à extraire des monuments à l'abandon, à transporter et à remployer, ces matériaux de construction, que l'on qualifiera de bruts, ont servi à la construction de nombreux édifices tant à Avenches qu'aux alentours et leur carte de répartition s'avère plus étendue que celle des *ornamenta*. L'attribution à tel ou tel monument d'Aventicum est certes compliquée et ne peut être que fortement supposée, mais les modules retrouvés dans les constructions médiévales alentour ainsi que certains textes faisant mention de l'origine des moellons permettent de lier avec assurance les matériaux de constructions des édifices de l'époque médiévale à la fin du 19^e siècle aux monuments de la ville ro-

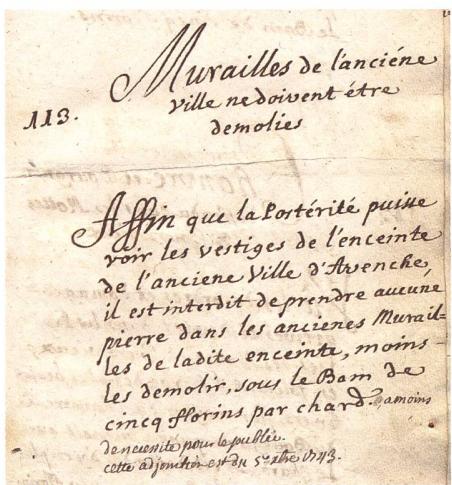


Fig. 6 : Extrait du règlement de la ville d'Avenches, rédigé en 1536 et recopié en 1733. L'article 113 prévoit une amende de « cinq florins » en cas de vol de pierres ou de détériorations volontaires sur le mur d'enceinte. © Archives communales d'Avenches.

maine. Du château aux immeubles du bourg d'Avenches, de la petite église romane de Donatyre (fig. 5) à l'Abbatiale de Payerne (fig. 7), en passant par le château de Villars-les-Moines (fig. 8), tous ont en commun l'origine (d'une partie) de leurs matériaux de construction. Le remploi de ces matières premières répond dès lors à une logique purement utilitaire mêlant à la fois opportunisme et nécessité.

Provenance des matériaux : des constructions antiques aux restaurations actuelles

Si l'on excepte les marbres utilisés pour la décoration des sols et des parois, importés de Méditerranée orientale et d'Afrique du Nord, la provenance des matériaux de construction antiques peut être considérée comme locale voire régionale (fig. 8). Ainsi,

toutes ces matières premières pouvaient être acheminées sur de courtes distances soit par voie terrestre sur des chars, soit par voie navigable sur des bateaux. Le calcaire jaune provient de Neuchâtel, le calcaire urgonien blanc de la rive nord-ouest du lac de Neuchâtel, le grès coquillier des flancs de la colline du Bois de Châtel ou de carrières de la région d'Estavayer-le-Lac (grès de la Moilière) et le bois des forêts avoisinant la ville.

Après le déclin et l'abandon progressif de la ville romaine et jusqu'à la fin du Moyen-Âge en tout cas, la principale ressource en termes de matières premières pour la construction réside dans les édifices antiques. L'énergie nécessaire à l'approvisionnement est donc moindre et suit très souvent un aspect de praticité, sans égard à la valeur historique des monuments.

De nos jours, la plupart des gisements antiques étant épuisés ou n'étant plus exploités, il n'est plus possible d'y extraire les matériaux nécessaires aux travaux de restauration des principaux monuments de la ville romaine. Comme il n'est, fort heureusement, plus envisageable de démanteler un monument pour en restaurer un autre, l'approvisionnement en pierre (calcaire jaune et grès coquillier) doit se faire dans des carrières, certes plus éloignées, mais dont les matériaux présentent les caractéristiques pétrographiques les plus proches des roches utilisées pendant l'Antiquité⁵. Ainsi, le grès coquillier provient des carrières de Mägenwil (AG) et le calcaire jaune neuchâtelois a été remplacé par la pierre de Jaumont (ou calcaire de Metz) issue de Moselle (France).



Fig. 7 : Moellons en calcaire jaune en remploi dans l'Abbatiale de Payerne. © Philippe Baeriswyl, SMRA

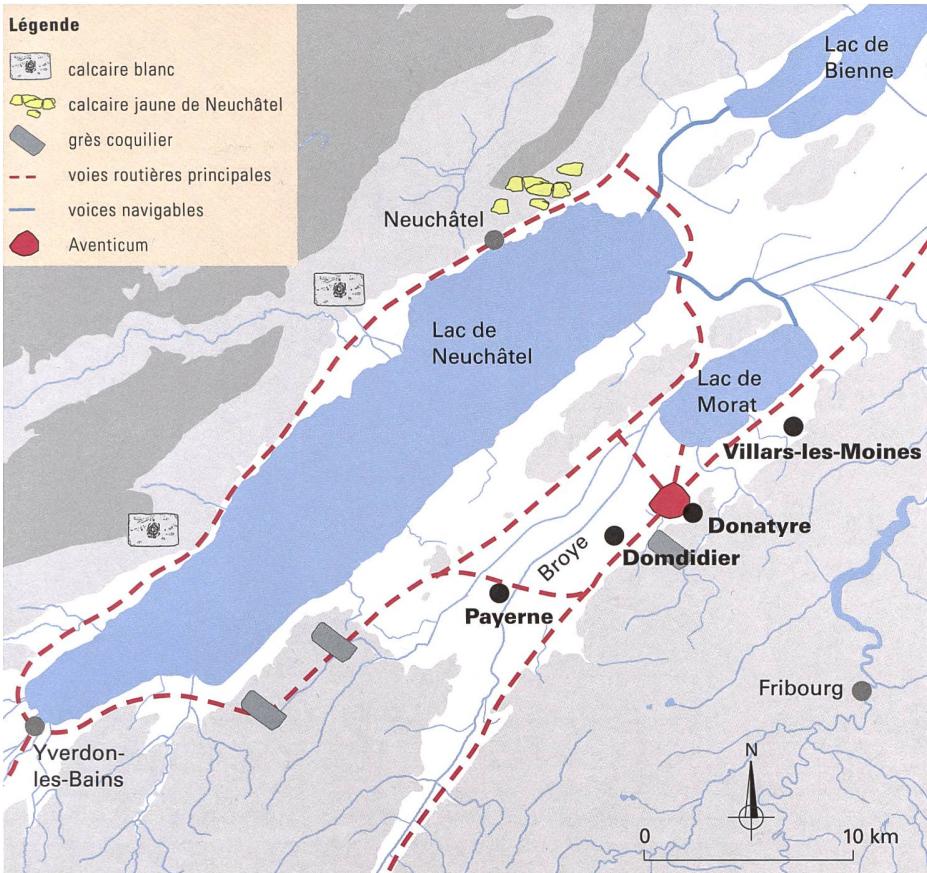


Fig. 8 : Provenance attestée ou supposée des matériaux de construction utilisés pour la construction des monuments antiques d'Avenches. En caractère gras : lieux ayant livré des spolia ou témoignant d'un remploi des matériaux antiques. D'après M. Flück, Le mur d'enceinte antique d'Avenches, 2020, fig. 56, p. 41.

O tempora, o mores !

En guise de conclusion, nous tenterons de répondre à la question posée en titre de cet article : le remploi des matériaux de construction antiques : recyclage, opportunisme ou nécessité ? Sûrement un peu des trois en même temps en y ajoutant encore, dans certains cas, une touche d'appropriation culturelle ou du moins, de besoin de légitimation, d'association au prestigieux passé romain d'Avenches. Si l'éthique relative à la conservation des monuments a, jusqu'à la fin du 19^e siècle, souvent été reléguée au second plan au profit de la praticité et de la disponibilité sur place des matériaux, les usages sont aujourd'hui tout autres. Faisant fi de la distance et du prix du transport, nous nous efforçons de trouver les matériaux les plus semblables à ceux de l'Antiquité pour les travaux de restauration, assurant ainsi éthiquement la pérennité des monuments, ne prenant pas à l'un pour donner à l'autre. ■

- ¹ Pour le monde romain, diverses lois faisant mention de la protection des monuments apparaissent au plus tard dès la fin de la République. Pour plus de détails, voir Alain Schnapp, « *Thérapeia. Le vocabulaire de la protection des monuments en Grèce et à Rome* », *Sociétés & Représentations*, vol. 47, 1, 2019, p. 15–26.
- ² À titre d'exemple, rien que pour l'année 1842, il est fait mention du transport de mille charretées de pierres, voir Daniel Castella (éd.), Pierre Blanc, Matthias Flück, Thomas Hufschmid, Marie-France Meylan Krause, *Aventicum. Une capitale romaine*, Avenches, 2015, p. 63–64.
- ³ Par *ornamenta*, on entend des éléments architecturaux, des décorations dont la fonction est bien précisée : marbres, colonnes, bases, chapiteaux, blocs de corniche, statues, etc.
- ⁴ Jean-Paul Dal Bianco, Thomas Hufschmid, « Des trésors cachés dans la ville. Blocs d'architecture romains en remploi dans les édifices d'Avenches », *Aventicum* 34, 2018, p. 11–13.
- ⁵ Bien que les pierres soient très similaires, au point que le néophyte peine à les distinguer, des différences existent, susceptibles de permettre dans le futur aux archéologues et géologues de faire la différence entre matériaux de construction romains et matériaux de restauration modernes.

Resümee

Zum Bauen nutzte der Mensch meist Rohstoffe aus der näheren Umgebung – aus praktischen Gründen, aus Kostengründen und auch, um Energie zu sparen. Für die Erbauer der Römerstadt Aventicum war dies naheliegend. Wie sah es für ihre Nachfolger aus, als die gleichen Rohstoffe nicht mehr aus einem Steinbruch stammten, sondern aus verlassenen Gebäuden und Monumenten? Wurden antike Baumaterialien aus Opportunismus oder aus Notwendigkeit wieder verwendet? Sicherlich ein wenig von beidem gleichzeitig, wobei in manchen Fällen noch ein Hauch von kultureller Aneignung oder zumindest das Bedürfnis nach Legitimation und Assoziation mit der prestigeträchtigen römischen Vergangenheit von Avenches hinzukommt. Während die Ethik der Denkmalpflege bis zum Ende des 19. Jahrhunderts in den meisten Fällen zugunsten der Zweckmässigkeit bei der Beschaffung von Rohstoffen in den Hintergrund trat, geschieht heutzutage das genaue Gegenteil. Wir bemühen uns, für Restaurierungsarbeiten Materialien zu finden, die jenen der Antike am ähnlichsten sind, und sichern so den Fortbestand der Denkmäler, indem wir nicht vom einen nehmen, um dem anderen zu geben.